

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
01/04/2022	01/04/2022	2022_6160

1. Intitulé du projet

Remplacement ouvrage d'art (OA) n°5237 (PR45+0182), Pont du Rametz pour le franchissement de la rivière l'Hogneau, sur la commune de Bavay .

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Département du Nord

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique Département

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
6.a	6. Infrastructures routières. a. Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'État, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aujourd'hui l'ouvrage existant permet le franchissement de la rivière l'Hogneau par la RD942.
Cet ouvrage est de type voûte en maçonnerie de briques. Il est en mauvais état et n'offre plus aujourd'hui toutes les garanties d'un franchissement sécurisé, aussi il doit être remplacé.
En raison de son mauvais état, le Département, Maître d'ouvrage, envisage sa démolition et la construction d'un nouvel ouvrage.
Pour pallier à la dégradation de la structure de l'ouvrage, des travaux de réhabilitation sont prévus. Ils consisteront dans le remplacement du tablier et à la reconstruction de murs maçonnés pour le soutènement.
A noter qu'aucune intervention ne sera réalisée sur le radier ce qui permettra de ne pas impacter la libre circulation des espèces piscicoles dans le cours d'eau.

4.2 Objectifs du projet

L'ouvrage existant est très dégradé. Les études ont montré par ailleurs que sa capacité portante est considérablement affaiblie par les désordres dont il est le siège. Son remplacement s'impose pour maintenir la sécurité des usagers.

L'ouvrage fait l'objet d'inspections détaillées périodiques organisées par le Conseil Départemental.

Il est en mauvais état et noté 3U au sens de l'IQOA (Image de la Qualité des Ouvrages d'Art):

"Ouvrage dont la structure est gravement altérée, et qui nécessite des travaux de réparation urgents liés à l'insuffisance de capacité portante de l'ouvrage ou à la rapidité d'évolution des désordres pouvant y conduire à brève échéance."

Les parements sont en cours d'effondrement faute d'entretien, notamment sur la culée de la rive gauche et l'intrados.

L'objectif du projet est de démolir l'ouvrage existant et de le remplacer par un ouvrage en béton armé. Cet ouvrage aura une forme en arc conformément aux souhaits de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France). Un habillage latéral en parements collés de briques sera également réalisé afin de ressembler le plus possible à l'ouvrage démoli.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Lors de la démolition, les pelles et grues seront positionnées sur la voirie et n'accéderont pas dans le lit de la rivière.

Les micropieux seront mis en place par forage, ce qui permettra de préserver les bâtis riverains de tout désordre.

Ces nuisances devront être parfaitement maîtrisées par l'ensemble des intervenants sur site.

- aucun déversement d'eau usée dans le milieu naturel ne sera autorisé lors des travaux
- les aires de stockage seront aménagées à bonne distance des berges
- des bacs de décantation devront être prévus par l'Entrepreneur pour toutes les eaux de nettoyage, d'épuisement et de ruissellement du chantier

Les travaux prévus sont les suivants :

- Mise en place de barrages flottants en aval
- Mise en place d'un platelage sous ouvrage pour la récupération des gravats
- Démolition du tablier
- Forage de micropieux
- Mise en œuvre de chevêtres en béton armé au-dessus des micropieux
- Mise en œuvre du nouveau tablier en béton préfabriqué
- Mise en œuvre d'une étanchéité et de la couche de roulement en béton bitumineux
- Création des trottoirs
- Mise en place des corniches métalliques
- Pose d'un garde-corps métallique
- Réparation ponctuelle des pieds de culées conservées (rejointoiement)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet prévoit une démolition / reconstruction de l'ouvrage existant.

Le franchissement se fera en une seule travée de 8,00 m de portée moyenne environ. Le nouveau tablier sera supporté par des pieux forés à l'arrière des culées existantes qui seront conservées.

Les dimensions transversales sont les suivantes :

- 1 garde-corps
- 1 trottoir amont de 1,45 m comprenant une bordure T2
- 1 chaussée de 5,50 m
- 1 trottoir aval de 1,45 m comprenant une bordure T2
- 1 garde-corps

Aucun nouvel équipement ne sera créé dans le lit du cours d'eau.

Concernant les appuis, le nouveau tablier sera fondé sur des micropieux forés. Ces micropieux auront 25 cm de diamètre. Ils seront en nombre de 10 par ligne d'appui. Leur profondeur est estimée à 7,00 m.

La longueur de couverture du cours d'eau est de 8,17m.

Le nouveau tablier est dimensionné pour porter des charges d'exploitation civiles mais aussi des engins agricoles

Dans le cadre du projet, il est prévu de rectifier le tracé du cours d'eau via la mise en œuvre d'enrochements symbolisés (cf annexe 7). Ces enrochements permettront de combler la surlargeur existantes et de redonner un tracé plus rectiligne au cours d'eau.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire valant démolition

Avis de ABF (Architecte des bâtiments de France)

Dossier de Déclaration Loi sur l'Eau au titre des rubriques 3.1.2.0 et 3.1.5.0

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur de l'ouvrage	8.10 m
Largeur de chaussée	5.50 m (2 voies de circulations de 2.25m)
Trottoir aval	1.45m
Trottoir amont	1.45 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RD942 -Route du Quesnoy
59570 Bavay

Coordonnées géographiques¹

Long. 3° 77' 46" 3 Lat. 50° 29' 68" 7

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 3° 77' 46" 5 Lat. 50° 29' 68" 4

Point d'arrivée :

Long. 3° 77' 46" 9 Lat. 50° 29' 68" 75

Communes traversées :

Bavay

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type 1 la plus proche se situe à 25m au Nord , il s'agit du "Château de Rametz (carrière des Nerviens)" Le projet se situe en périphérie de la ZNIEFF de type 2 "Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées". ->Le Parc Naturel Régional (PNR) de l'Avesnois a été consulté (cf annexe 7)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope le plus proche est localisée à 4.4 km au Sud-Est du site, il s'agit de l'APPB "Massif forestier de la Lanière".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Réserve Naturelle Régionale la plus proche se situe à 25m au Nord du site, il s'agit de la RNR " Carrière Des Nerviens". Le projet se situe dans l'emprise du PNR de l'Avesnois ->Le Parc Naturel Régional (PNR) de l'Avesnois a été consulté (cf annexe 7)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) a été réalisé par le département du Nord. Ni la RD942 ni le secteur d'étude ne sont concernés.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé dans le périmètre de 500 mètres autour d'un monument historique classé : "Chateau-de-Rametz" ->L'ABF a été consulté (cf annexe 7)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet est localisée sur une zone à dominante humide identifiée par le SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) Artois Picardie . Aucune étude de délimitation de zone humide n'a été effectuée.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Bavay est soumise au PPR Inondation Aunelle Hogueau approuvé le 18 Juillet 2016 ->cf annexe 7
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BASIAS à proximité du site : -NPC5910630 – accès au flux OGC-GML (115m)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage AEP ne se trouve sur la commune de Bavay.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les Sites Inscrits les plus proches sont: -59SI12, à 14 km à l'ouest du secteur d'étude -59SI17, à 17 km au sud
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est le suivant : - FR3100509 : "Forêts de Mormal et de Bois l'Eveque, Bois de la Lanière et Plaine Alluviale de la Sambre" (3.3km) - Directive Habitat
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les Sites Classés les plus proches sont: -59SC03, à 12 km au sud-est du secteur d'étude -59SC13, à 18.5 km au nord-ouest

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau n'est nécessaire pour la réalisation du projet.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PNR a émis un certain nombre de recommandations à suivre dans le cadre des travaux (cf annexe7)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 3.4 km du site, le projet n'aura pas d'impact sur les espèces et habitats, objet du classement en site NATURA 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type 1 ainsi que l'APPB sont éloignées du projet, aucune interaction avec ces derniers n'est attendue. Le projet se situe en limite de ZNIEFF 2 -> Le projet de remplacement est très localisé et les engins de chantier resteront sur la RD942 et le PNR a été consulté (cf annexe7)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit d'un remplacement du pont déjà existant.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun risque technologique n'est présent sur le site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est concerné par le risque d'inondation par crue pluviale . Il est également concerné par le risque de retrait gonflements des argiles (exposition faible). Le risque sismique y est modéré. ->le projet sera compatible avec le PPRI Aunelle Hogneau (Cf:annexe 7)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le pont existe déjà, sa reconstruction n'engendrera pas de trafic supplémentaire sur site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Il existe un risque de source de bruit durant la phase travaux (incidence temporaire).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il existe un risque de vibration en phase travaux.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'éclairage actuel n'est pas modifié
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une pollution ponctuelle relative à la circulation des engins de chantier est possible au cours des travaux. Elle peut être négligée au vue du contexte et de la circulation actuelle. A terme, seuls les rejets liés à la circulation automobiles.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun rejet d'eaux usées dans le milieu naturel ne sera autorisé
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au cours des travaux peuvent se produire des pollutions accidentelles. Les pollutions proviennent essentiellement : - des rejets d'huiles ou d'hydrocarbures des engins de chantier - des travaux de terrassements et de démolition (érosion des sols mis à nu et entraînement de matières en suspension) - de la fuite de béton dans le cours d'eau
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des déchets seront produit uniquement lors de la phase travaux. Une benne de collecte et une mise en décharge agréée sera mise en place pour la gestion des déchets sur le site.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ouvrage se situe dans le périmètre de protection d'un monument historique. Une demande d'autorisation a été faite auprès de l'Architecte des Bâtiments de France.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit d'un remplacement du pont déjà existant.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet a pris en compte son environnement naturel, urbain et paysager. La réflexion globale du projet est basée sur une logique de haute qualité environnementale responsable et systématiquement présente à chaque échelle de la conception . Ainsi le projet a pris en compte la gestion des déchets, la problématique de pollution accidentelle, la gestion de l'eau...
Le projet intègre les piétons, ce qui n'est pas le cas actuellement.
Les entreprises travaillant sur le projet, seront sensibiliser en matière de protection du milieu naturel.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Se reporter à l'annexe 7

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7: auto-évaluation

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à le

Signature

**Le Responsable
du Service Ouvrages d'Art**

JÉRÔME BÉTRÉMIEUX